

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le jeudi, 26 mars 2015, à 8h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Stéphanie Gagnon, directrice générale

Sont absents :

MM. Marc Perron, conseiller
Yoland Bau, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption par résolution du premier projet de règlement 2015-002 intitulé «Amendement du règlement de zonage (no. 361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone rec2 (Récréo-touristique) »
2. Assemblée publique de consultation projet de règlement 2015-002
3. Autorisation d'arpentage, piquetage et production du certificat de localisation Auberge La Nuit Boréale lot 5 326 867
4. Autorisation de vente d'une partie du lot 5 326 867
5. Adoption du règlement 2015-001 intitulé «Règlement modifiant le règlement 2014-003 intitulé « Fixation des taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception »

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2015-03-059

ADOPTION PAR RESOLUTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT 2015-002 INTITULE «Amendement du règlement de zonage (no. 361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone rec2 (récréo-touristique) »

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement 2015-002 intitulé «Amendement du règlement de zonage (no. 361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone rec2 (Récréo-touristique) ».

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-03-060

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE REGLEMENT 2015-002

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe au 13 avril 2015 à

19h00 l'assemblée publique de consultation pour le projet de modification au plan de zonage zone Rec2.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2015-03-061

AUTORISATION D'ARPENTAGE, PIQUETAGE ET PRODUCTION DU CERTIFICAT DE LOCALISATION AUBERGE LA NUIT BOREALE LOT 5 326 867

CONSIDÉRANT QUE la CADLD est en discussion avec un acquéreur pour la vente de l'Auberge La Nuit Boréale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré veut favoriser le développement de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Dany Renaud, Arpenteur-Géomètre, pour la préparation d'un plan de cadastre, du piquetage et de la préparation du certificat de localisation pour l'Auberge La Nuit Boréale. Et ce, selon la proposition de services professionnels datée du 19 mars 2015 pour la somme de 2 000\$, plus les frais de dépôt de 175\$ et les taxes applicables.

POINT 4.0

RÉSOLUTION 2015-03-062

AUTORISATION DE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 326 867

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faciliter les projets possibles au site de l'Auberge La Nuit Boréale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente d'une partie du lot 5 326 867, d'une superficie approximative de 16 700m², et ce, conjointement à la vente de l'Auberge La Nuit Boréale. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 5.0

RÉSOLUTION 2015-03-063

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-001 INTITULÉ «Règlement modifiant le règlement 2014-003 intitulé « Fixation des taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception »

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2015-001 intitulé «Règlement modifiant le règlement 2014-003 intitulé «Fixation des taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception » tel que présenté.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2015-001

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-003 INTITULÉ « Fixation des taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception »

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée lors de la préparation des taux de taxation 2015;

ATTENDU les pouvoirs prévus aux articles 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU l'avis de motion donné le 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 23 du règlement 2014-003 est modifié comme suit :

Modifier le texte « ...une taxe spéciale de 0.1655¢ par cent dollars (100\$) de la valeur foncière des immeubles... » est modifié par « ...une taxe spéciale de 0.0828¢ par cent dollars (100\$) de la valeur foncière des immeubles... ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

ADOPTÉ le 26 mars 2015

PUBLIÉ le 26 mars 2015

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale